

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 10 MARS 2022

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	MAILLARD Rémi	RAULT Annie
GODET Pascal	BRIAND Marie	LEMAITRE Fabrice
THOMAS François	GUDEMARD Bruno	PLAYE Sarah
BOTREL Marie-Claire	LE PROVOST Guy	AMBROISE Fabienne
YVART Didier	FOURE Jean-Luc	GUILLEMOT Jean-Claude
PELHATRE Michel	MENARD Vanessa	LEMONNIER Rosanna
KERJEAN Nathalie	LUCAS Dominique	

Absents Excusés : Madame PICOUAYS Jacqueline pouvoir à Monsieur PELHATRE Michel, Madame CAYET Laurette pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, BERNAY Marie-Hélène.

Secrétaire de séance : Monsieur PELHATRE Michel

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022.

Madame le maire propose de rajouter une question à l'ordre du jour concernant le choix de la salle pour la célébration des mariages. Le conseil approuve de rajouter une question 12.

Compte administratif 2021

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 251 642.81 €

Recettes : 1 827 737.03 € + 232 605.12 € (excédent antérieur reporté 002) = 2 060 342.15 €

Excédent de fonctionnement : 808 699.34€

Section d'investissement :

Dépenses : 625 719.19 €

Recettes : 749 588.56 € + 236 591.78 (excédent antérieur reporté article 002) = 986 180.34 €

Excédent d'investissement : 360 461.15 €

Compte de gestion du trésorier

Le conseil municipal vote le compte de gestion 2021 du trésorier qui est identique au compte administratif 2021

Vote des taux d'imposition locaux

Le conseil municipal vote les taux d'imposition locaux sans changement.

- Taxe foncière (bâti) : 34.53 %
- Taxe foncière (non bâti) : 66.56 %

Rappel du taux de la taxe d'habitation : 15.4

Attribution des subventions aux associations 2022

Le conseil municipal vote les subventions aux associations :

ASSOCIATIONS	Subventions
	2022
Associations Trélivan	13669
Association Sportive Trélivan (AST)	3500
A.S Trélivan Motos	141
Club VTT-CYCLO-Trélivan	141
Club Gymnastique Féminine	141
Club gymnastique féminine section enfants	92
Association Genêts Bruyères Korrigans	141
Amicale Anciens Combattants et Victimes de Guerres	141
Société Amicale Chasse	141
Fleur de blé noir	141
Amicale Laïque de Trélivan	141
Amicale Laïque - Arbre de Noël	1620
Trélivan Animation	282
Les Amis du Val Drouet	141
ATT (Association Trélivan Téléthon)	141
Comité de Jumelage de Trélivan	141
Comité Loisir et Culture Trélivannaise	141
Amicale du personnel Communal	141
Association parents élèves école Mosaïque	141
FNACA Guinefort	60
CLeM	141
CCAS Trélivan	6000
Associations diverses	1006
Meilleurs ouvriers de France	
Batiment CFA Plérin	
Chambre des Métiers Dinan et Ploufragan (4 élèves)	160
ADAPEI (cté Dinan-Quévert)	89
Centre adaptation 4 Vaulx	89
Stéréden (Foyer Jeunes Travailleurs)	51
Din handisport	89
Centre Anticancéreux Rennes	51
Croix Rouge Française	51
Ligue contre le Cancer	51
Rêves de Clown	51
Association Donneurs Sang	51
Croix d'Or	51
AAPPMA - l'Hameçon	51
SN Sauvetage en Mer Saint Cast	
10e Région Colombophile Dinan	51
RASED Saint Carné	
RASED Léhon	
L'enfant dans la Ville prochaine manifestation ?	120
	1360
La Chamaille	1309
Horizon Emploi	51

Subventions exceptionnelles	3000
Comité de jumelage	1000
Club Gymnastique Féminine	500
Aide aux Ukrainiens (protection civile)	1500
TOTAL	19035

Budget école

Le conseil municipal vote le budget :

ECOLE JEAN FERRAT

	2021 €	2022 €
Fournitures (par enfant)	33.50	34
Divers (par enfant)	8.5	8.7
Transport (par enfant)	22.7	23.5
Forfait livres	675	685

Budget primitif 2022

Le conseil municipal vote le budget primitif 2022 :

Fonctionnement

Dépenses : 1 961 385.22 €

Recettes : 1 961 385.22 €

Investissement par opération

Dépenses : 2 252 478.49€

Recettes : 2 252 478.49€

Marché Public : Extension et Réhabilitation de la Mairie

Le conseil municipal approuve le récapitulatif des offres et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

N°	LOT	Entreprise retenue	Montant de l'offre	Options retenues	Total avec options et variantes
01	DÉMOLITION	KERLEROUX	31 882,41 €		31 882,41 €
02	TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – V.R.D.	COLAS	58 858,00 €	5000 €	63 858 €
03	GROS-ŒUVRE	COREVA	109 242,25 €		109 242,25 €
04	CHARPENTE – OSSATURE BOIS – BARDAGE	PAYOU	92 335,62 €		92 335,62 €
05	COUVERTURE BACS ACIER – ÉTANCHÉITÉ	PAYOU	26 664,38 €		26 664,38 €
06	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	GLASS SOLUTIONS	58 495,00 €		58 495,00 €
07	SERRURERIE	AG METAL	19 236,00 €		19 236,00 €
08	MENUISERIES INTÉRIEURES	BIDAULT	37 087,60 €		37 087,60 €
09	CLOISONS SÈCHES – ISOLATION	OPI	66 233,34 €		66 233,34 €
10	FAUX-PLAFONDS	MANIVEL	5 116,50 €		5 116,50 €
11	REVÊTEMENTS DE SOLS – FAÏENCE	MIRIEL	6 076,70 €		6 076,70 €
12	PEINTURE	PIEDVACHE	20 790,70 €		20 790,70 €
13	ELECTRICITÉ – COURANTS FAIBLES	ATOUT CONFORT	35 846,24 €		35 846,24 €
14	CHAUFFAGE – VMC – PLOMBERIE	ATOUT CONFORT	80 749,82 €		80 749,82 €
TOTAL € HT			()	5000,00 €	653 615. 56 €

PERSONNEL

Tableau des effectifs au 01/01/2022

Le conseil municipal prend acte du tableau des effectifs au 1 janvier 2022

TITULAIRES Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs	Effectifs pourvus	TC	TNC OU TP
ADMINISTRATIF					
Rédacteur principal 1° classe	B	1	1	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} C	C	1	1	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} C	C	1	1	1	
TOTAL		3	3	3	
TECHNIQUE					
Technicien	B	1	1	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	C	2	2	1	1 = 31.22
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	C	5	5	2	1=28.73 tp 1=31.95 1=34.21
Adjoint technique	C	5	5	3	1= 29.95 1= 22.97
TOTAL		13	13	7	6

TECHNIQUE Apprentis- contractuel						
Apprentis	C	1		1	1	
Adjoint technique	C			1		1=13.09
TOTAL		2		2	1	1

AFFAIRES GENERALES

Convention de mise à disposition Conseiller Numérique

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec Dinan Agglomération pour la participation financière, la mise à disposition de l'agent, du matériel et de la structure pour une durée de 2 ans

URBANISME-TRAVAUX

Conventions pour l'extension des réseaux à la Pouldais et rue des Saules.

Le conseil municipal

- Décide de réaliser une convention d'accord pour la prise en charge et le remboursement de l'extension des réseaux avec chaque propriétaire des parcelles AH172 et B2125.
- Valide l'extension du réseau d'eau potable sur la parcelle B2125 ainsi que l'extension Electricité sur les parcelles B2125 et AH 172
- Autorise le versement du montant des travaux sur présentation des factures à Dinan Agglomération et à Enedis, propriétaires des réseaux.
- Approuve le remboursement en totalité par les propriétaires des parcelles B2125 et AH172, des sommes engagées par la commune pour l'extension des réseaux dès réception des titres de recettes émis par la commune.
- Autorise le maire à signer tout document portant sur ce dossier.

Choix de la salle pour la célébration des mariages pendant la durée des travaux de la mairie

Le conseil municipal décide :

- de solliciter le Procureur de la République, afin que la salle de restaurant scolaire, située rue des Clairettes derrière la Mairie, soit reconnue provisoirement comme salle annexe de la mairie pour y célébrer les mariages.
- sous réserve de l'accord du Procureur de la République, de sortir les registres d'état-civil de la mairie.
- d'accepter et de désigner la salle du restaurant scolaire comme salle annexe de la maison commune,
- qu'à ce titre, les mariages pourront y être célébrés

INFORMATIONS

Elections présidentielles le 10 et 24 avril 2022

Etude urbaine

Cabinets médicaux